

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 28 avril 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 206 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORE - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDIANELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGÉAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Robert LAGIER - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCIEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - stephane PICHON - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Roger RUZE - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Robert ASSANTE représenté par Laure-Agnès CARADEC - Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Georges MAURY - Jean-Louis BONAN représenté par Bernard DESTROST - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Carine ROGER - Roland DARROUZES représenté par Yves WIGT - Jean-Claude DELAGE représenté par Bruno GILLES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Danielle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Marie MUSTACHIA représentée par Antoine MAGGIO - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Nathalie PIGAMO représentée par Florence MASSE - Roger PIZOT représenté par Georges CRISTIANI - Véronique PRADEL représentée par Patrick VILORIA - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Marie-France SOURD GULINO représentée par David YTIER - Philippe VERAN représenté par Nicolas ISNARD.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Signé le 28 Avril 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

Monsieur Le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

## **HN 100-231/16/CM**

### **■ Budget Primitif 2016 du Budget Annexe Transports Publics Urbains**

#### **HN 100-28/04/16 CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Ce premier Budget Annexe métropolitain du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, présenté en équilibre, doit disposer des moyens financiers lui permettant de mettre en œuvre sa politique en matière de transports.

En effet, le Pays d'Aix souhaite poursuivre le développement des politiques publiques consacrées à la mobilité sur son Territoire. Afin d'accompagner cette mise en œuvre par l'intermédiaire des actions du Plan de Déplacements Urbains pour la période 2015-2025, il convient de prévoir les ressources nécessaires ; ainsi cela nous conduit à porter le taux du Versement Transport à 2 %.

L'examen du projet de Budget 2016 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains, tel qu'il vous est proposé aujourd'hui, est l'occasion d'examiner les grands équilibres de ce budget.

Il est à noter que pour la première fois en 2016, les charges et produits relatifs au transport scolaire sont intégrées dans le périmètre de ce budget annexe.

## **I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE**

Le Budget Annexe des Transports Publics Urbains constitue un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) qui gère les infrastructures et l'exploitation du réseau des transports publics urbains.

Son statut de SPIC emporte les conséquences suivantes :

- L'activité est retracée dans le cadre d'un budget distinct destiné à individualiser le coût du service,
- Le financement de l'exploitation du service est assuré par le versement transport et les recettes perçues auprès des usagers,
- Le Budget Annexe des Transports Publics Urbains est soumis à une nomenclature comptable spécifique : la M 43.

Il est à noter qu'à compter de ce budget 2016, les coûts afférents au transport scolaire sont intégrés à ce budget annexe.

## **II. L'EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE**

Le Budget 2016 s'élève à 115 479.540 euros, et s'équilibre comme suit :

	B.P. 2015	B.P. 2016	Variation
Fonctionnement	67 720 000	81 719 540	20,67%
Investissement	21 500 000	28 760 000	33,77%
<b>TOTAL BUDGET</b> (hors emprunts assortis d'une option de tirage)	<b>89 220 000</b>	<b>110 479 540</b>	<b>23,83%</b>
Emprunts – Ecriture de régularisation	5 000 000	5 000 000	-
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>94 220 000</b>	<b>115 479 540</b>	<b>-</b>

Ce projet de budget présente une augmentation générale de 23,83 % par rapport à 2015.

Toutefois cette variation doit être modulée. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les charges et produits relatifs au transport scolaire sont transférés du Budget Général vers le Budget Annexe des Transports Urbains.

Les charges de fonctionnement propres à ce transfert sont estimées pour l'année 2016 à 15,245 millions d'euros. Ainsi, sans ce transfert, l'augmentation serait de 8,24 %.

Il est à noter également que cette progression est aussi la conséquence de l'assujettissement partiel de ce budget annexe à la TVA du fait de la part des ressources soumises à TVA.

#### A. LA SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 81 719 540 euros. Le tableau ci-dessous reprend les principaux postes de prévisions de dépenses et de recettes :

DEPENSES		RECETTES	
	B.P. 2016		B.P. 2016
Transports urbains	57 570 000	Versement transport	26 800 000
Transports scolaires	15 245 000	Dotation VT au territoire	44 300 000
Infrastructures - Entretien des parkings	499 900	Subventions	4 285 000
Déplacements - PDU/PDE	780 000	Participation des usagers	3 000 000
Loyer	200 000	Gestion infrastructures de Transport	1 200 000
Dépenses imprévues – régularisation TVA	1 700 000	DGD	1 900 000
Charges de personnel	2 850 500	Autres produits	234 540
Charges de la dette	790 000		
Dotation aux amortissements	1 500 000		
<b>Total dépenses</b>	<b>81 135 400</b>	<b>Total recettes</b>	<b>81 719 540</b>
<b>Autofinancement brut</b>	<b>584 140</b>		

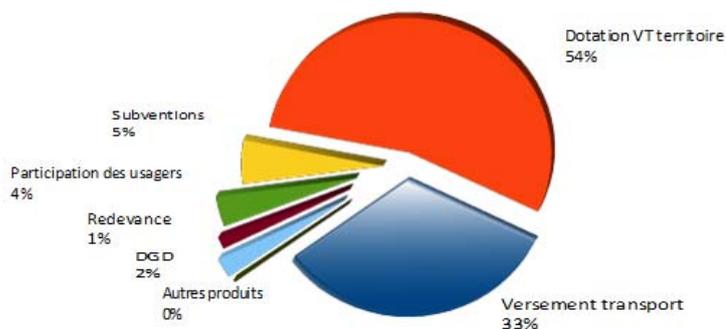
## 1. Les recettes de la section d'exploitation

Les recettes d'exploitation progressent de 20,67 % par rapport à 2015.

	B.P. 2015	B.P. 2016	% évolution
Versement transport	64 800 000	26 800 000	9,72%
Dotation VT au territoire		44 300 000	
Subventions	460 000	4 285 000	831,52%
Participation des usagers	1 860 000	3 000 000	61,29%
Gestion infrastructure de Transport	600 000	1 200 000	100,00%
DGD		1 900 000	100,00%
Autres produits		234 540	100,00%
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>67 720 000</b>	<b>81 719 540</b>	<b>20,67%</b>

Pour 2016, les recettes attendues devraient progresser d'environ 20 % passant de 67,72 millions d'euros à 81,7 millions d'euros. Cette progression est due pour partie à l'intégration du transport scolaire (+ 6,945 millions d'euros de recettes) et à l'augmentation du taux du versement transport à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 (de 1,7 % à 2,0 %).

Elles se répartissent ainsi :



- **Le Versement Transport (26,8 millions d'euros) et la Dotation Versement Transport au territoire (44,3 millions d'euros)**

La recette des Finances de Marseille reçoit pour le compte de la Métropole l'ensemble du produit relatif au Versement Transport. Toutefois, le compte au trésor ne pouvant pas disparaître en cours d'exercice pour notre territoire, il convient de mettre en place un dispositif de transition, tel que décrit ci-dessous.

Pendant les 4 premiers mois de l'exercice 2016 et jusqu'au vote du budget primitif, le produit du VT sera affecté directement sur le compte 515 du Budget annexe transport du conseil de territoire du pays d'Aix

**Signé le 28 Avril 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016**

afin que celui-ci dispose de suffisamment de trésorerie pour faire face à ses dépenses courantes. A l'issue de cette période, une fois que les crédits budgétaires auront été ouverts lors du vote du budget primitif (28 avril), le budget annexe TPU du pays d'Aix bénéficiera de dotations en provenance du budget annexe transport métropolitain.

Ces dotations seront versées mensuellement par douzième ( 8/12) et compenseront le besoin de trésorerie qui résultera du versement direct du versement transport sur le budget annexe métropolitain. Le montant de ces dotations correspondra au montant du Versement Transport réellement perçu par le territoire au titre de l'exercice 2016.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le compte au trésor du conseil de territoire du Pays d'Aix disparaîtra puisque fusionné dans le compte 515 unique du budget annexe métropolitain.

Notons toutefois que le taux du versement transport sera porté à 2 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour ce territoire, compte tenu de la délibération prise le 17 décembre 2015. Cette augmentation consécutive à celle de juillet 2015 permet la prévision d'une recette supplémentaire annuelle de l'ordre de 12 millions d'euros. Une réduction de cette recette est cependant nécessaire pour équilibrer le transfert de la contribution au budget du SMITEEB désormais dissous et absorbé par la Métropole Aix Marseille Provence.

- **Les subventions (4,29 M millions d'euros)**

De 460 000 euros en 2015, les subventions à recevoir affichent un montant total de 4,29 millions d'euros pour 2016, dont 3,7 millions d'euros proviennent du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la convention cadre de transfert de lignes pour le transport scolaire.

Les 590 000 euros restant se répartissent :

- pour 400 000 euros à la participation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la prise en charge des bénéficiaires du RSA et la contribution à l'exploitation de certaines lignes de transports,
- pour 40 000 euros à une subvention de l'Etat dans le cadre du plan d'urgence pour la qualité de l'air au titre d'une action d'ambassadeurs de la mobilité inscrite au PDU communautaire,
- pour 150 000 euros à la participation des CCAS de certaines communes dans le cadre de la prise en charge du coût des transports scolaires.

- **Les participations des usagers (3 millions d'euros)**

La participation des usagers connaît une forte progression (+61 %), compte-tenu du transfert des abonnements «cartes scolaires» dont le produit est de 1.2 millions d'euros, et qui constituent une nouvelle recette pour ce budget. La participation des usagers du réseau interurbain du territoire se chiffre pour sa part à 1,8 millions d'euros pour 2016.

- **La Dotation Générale de Décentralisation (1,9 millions d'euros)**

Compte-tenu de l'intégration du transport scolaire, une nouvelle recette apparaît cette année au sein de ce budget annexe : la DGD qui génère une recette de 1,9 millions d'euros.

- **Les autres recettes (1,4 millions d'euros)**

Elles correspondent pour 1,2 millions d'euros aux recettes de gestion des quais de la gare routière d'Aix-en-Provence, et pour 0,24 millions d'euros à des produits divers de gestion courante.

## 2. Les dépenses de la section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation progressent de 23,48 % par rapport à 2015.

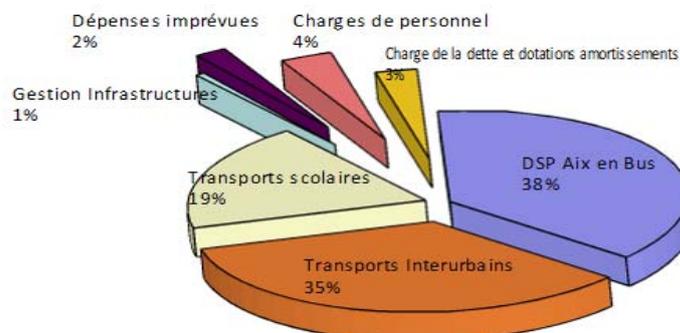
	B.P. 2015	B.P. 2016	% évolution
Transports urbains	59 560 000	57 570 000	-3,34%
Transports scolaires		15 245 000	100,00%
Gestion des infrastructures de Transport	480 000	499 900	4,15%
Déplacements – PDU/PDE	930 000	780 000	-16,13%
Dépenses Imprévues – régularisation TVA	500 000	1 700 000	240,00%
Charges de personnel	2 535 000	2 850 500	12,45%
Charges de la dette	800 000	790 000	-1,25%
Dotation aux amortissements	700 000	1 500 000	114,29%
Loyer « La Robole »	200 000	200 000	0,00%
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>65 705 000</b>	<b>81 135 400</b>	<b>23,48%</b>

Cette progression est notamment due :

- à l'assujettissement partiel de ce budget à la TVA (5,6 millions d'euros) du fait de la part des ressources soumises à TVA ;
- au transfert au sein de ce budget annexe des charges relatives aux transports scolaires.

Cependant, il est à noter également que la dissolution du SMITEEB, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, engendre une baisse de charge à la rubrique « Transports Urbains » de l'ordre de 7,7 millions d'euros qui s'équilibre avec une réduction du produit Versement transport à due proportion.

Ces dépenses se répartissent ainsi :



- **Réseau urbain d'Aix-en-Provence (30,5 millions d'euros)**

La Délégation de Service Public du réseau urbain d'Aix-en-Provence connaît pour l'année 2016, une stagnation de son coût de fonctionnement. En effet, un effort de productivité et une progression des recettes ont été demandés au délégataire à la suite de la restructuration du réseau et les ajustements de services sont désormais mesurés.

- **Réseau scolaire (15,245 millions d'euros)**

Le transport scolaire est articulé autour de marchés impactés par les améliorations permanentes apportées sur l'ensemble du réseau. L'élargissement du périmètre en 2014 ainsi qu'un nouveau collège à Luynes ont généré de nouveaux services de transport scolaire et un ajustement a été nécessaire en 2015. Pour l'année 2016 les dépenses devraient se stabiliser.

- **Réseau intercommunal et petits réseaux (23 millions d'euros)**

Il est prévu une augmentation de 27 % par rapport à la prévision initiale de 2015. Cependant un complément de crédits en cours d'exercice a été nécessaire afin de financer le développement de l'offre de transport. La poursuite de cette volonté se traduira en 2016 avec l'extension du réseau de Transport à la Demande et l'expérimentation d'une offre sur le périmètre de Plan de Campagne.

- **Autres réseaux et dépenses diverses (4,06 millions d'euros)**

Ce poste regroupe :

- les participations de la CPA à différents organismes et autorités organisatrices (CD13, Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône, subventions associatives) pour 0,56 millions d'euros ;

- les dépenses liées aux marchés de gestion de la billetterie, de la billetterie, de l'information voyageurs, de la gare routière pour 3 millions d'euros.

- les remboursements de la taxe transport auprès des entreprises ayant indûment cotisées, pour du personnel logé ou transporté pour 0,5 millions d'euros.

- **Infrastructures de déplacements (500 000 euros)**

Sont regroupées ici les dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance des parkings, pôles d'échanges, points d'arrêts et abribus. Ce poste est en augmentation de 4 % (soit 20 000 euros) par rapport à 2015 du fait de l'ouverture de nouvelles infrastructures (P+R Malacrida, KRYPTON, etc.).

- **Déplacements - PDU/PDE (780 000 euros)**

Bien que ce poste présente une baisse de crédit de 16 % (soit 150 000 euros par rapport à 2015), les actions relatives à la sécurité routière sont maintenues ainsi que les actions de marketing et de communication, avec notamment une expérience d'ambassadeurs de la mobilité pour lequel l'Etat vient apporter une aide. S'ajoutent à cela le lancement d'un Plan de Déplacement de l'Administration communautaire (PDA) et la poursuite d'une aide aux particuliers du Pays d'Aix pour l'acquisition de vélos électriques.

- **Autres dépenses (7,04 millions d'euros)**

Il convient également de prévoir des crédits au titre :

- des charges de personnel pour 2,85 millions d'euros,
- des intérêts d'emprunts pour 790 000 euros,
- des écritures d'amortissement pour 1,5 millions d'euros,
- des dépenses imprévues (régularisation de TVA au titre de 2015) pour 1,7 millions d'euros,
- ainsi que 200 000 euros pour les frais de location des locaux occupés par la Direction Générale Adjointe Mobilité et Infrastructures de Transport.

## B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à 28,76 millions d'euros (hors écritures de régularisation liées à l'emprunt) répartis ainsi :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
	<b>B.P. 2016</b>		<b>B.P. 2016</b>
Capital de la dette	1 800 000	autofinancement brut	584 140
Dépenses d'équipement	26 960 000	Dotations aux amortissements	1 500 000
		Subventions / participations	4 800 000
		Emprunt	21 875 860
<b>Total dépenses</b>	<b>28 760 000</b>	<b>Total recettes</b>	<b>28 760 000</b>

### 1. Les recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement progressent de 33,77 % par rapport à 2015 et sont les suivantes :

	<b>B.P. 2015</b>	<b>B.P. 2016</b>	<b>% évolution</b>
<b>Autofinancement brut</b>	<b>2 015 000</b>	<b>584 140</b>	<b>-71,01%</b>
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>700 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>114,29%</b>
<b>Subventions/participations</b>	<b>3 000 000</b>	<b>4 800 000</b>	<b>60,00%</b>
<b>Emprunt</b>	<b>15 785 000</b>	<b>21 875 860</b>	<b>38,59%</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>21 500 000</b>	<b>28 760 000</b>	<b>33,77%</b>

Seules les subventions d'investissement notifiées à ce jour ont été inscrites au Budget. En cours d'exercice les notifications de nouvelles subventions pourraient permettre de réduire le volume d'emprunt.

Le recours à l'emprunt (21,88 millions d'euros) viendra compléter le financement des opérations d'investissement.

Les investissements seront ainsi financés en 2016 :

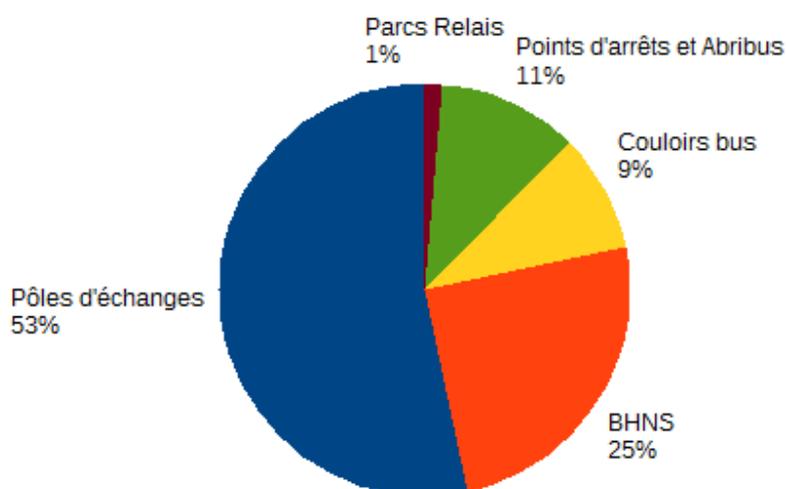
	B.P. 2016	%
Autofinancement brut	584 140	2,03%
Dotation aux amortissements	1 500 000	5,22%
Subventions/participations	4 800 000	16,69%
Emprunt	21 875 860	76,06%
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>28 760 000</b>	<b>100,00%</b>

## 2. Les dépenses de la section d'investissement

Elles s'élèvent à 28,76 millions d'euros et correspondent aux opérations suivantes :

- **En matière d'infrastructures de déplacements (85 % des dépenses)**

Les opérations importantes d'infrastructures liées au transport public routier de voyageurs sur notre territoire sont en phase de travaux, ce qui génère des montants importants pour 2016, soit 24,36 millions d'euros (contre 18,75 millions d'euros en 2015). Ces investissements se répartissent selon les programmes de travaux suivants :



Ainsi, dans le détail, les opérations concernées sont :

- \* Travaux sur les Pôles d'échanges pour 13,21 millions d'euros :  
Krypton (7,7 millions d'euros), Pertuis (2,3 millions d'euros), Simiane-Collongue (0,9 millions d'euros), Gare Routière d'Aix-en-Provence (0,75 millions d'euros), Plan d'Aillane (0,06 millions d'euros), Trets (0,5 millions d'euros), Meyrargues (0,25 millions d'euros), Gardanne (0,5 millions d'euros), La Parade (0,15 millions d'euros) et Cap Horizon (0,1 millions d'euros)
- \* Réalisation du Bus à Haut Niveau de Service pour 6,1 millions d'euros:  
Ligne A (1,85 millions d'euros) et Ligne B (4,25 millions d'euros)
- \* Aménagement de couloirs de bus pour 2,3 millions d'euros :  
Couloir bus centre-ville (1,5 millions d'euros), Couloir bus Malacrida (0,8 millions d'euros)

Signé le 28 Avril 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016

\* Aménagement de points d'arrêts et abribus pour 2,65 millions d'euros  
Points d'arrêt (1,7 millions d'euros), Abribus (0,8 millions d'euros), Etudes d'implantation (0,15 millions d'euros)

\* Travaux ou études sur les Parcs Relais pour 0,35 millions d'euros  
P+R Malacrida, La Parade/Barrida et Cap Horizon

• **En matière de transports (9 % des dépenses)**

Les dépenses induites par l'exploitation directe du réseau de transports pour le système billettique sont estimées à 0,5 millions d'euros. De même les études et la mise en route du système d'information voyageurs induisent des dépenses à hauteur de 1 millions d'euros. Pour l'année 2016, il est également prévu des dépenses à hauteur de 1 millions d'euros pour l'acquisition de minibus électriques destinés au centre-ville d'Aix en Provence.

A ces dépenses sur opérations, il convient d'ajouter le **remboursement en capital** de la dette, 1,8 millions d'euros pour 2016, soit 6 % des dépenses, ainsi qu'un montant de 5 millions d'euros correspondant aux écritures de régularisation sur crédits revolving.

**CONCLUSION**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à :  
81 719 540 euros

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :  
33 760 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est adopté le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, par nature, tel qu'il est présenté :

- A. au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- B. au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations.

**Signé le 28 Avril 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016**

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur Jean-Christophe GROSSI ne participe pas au vote.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,  
Le Président de la Métropole  
d'Aix-Marseille-Provence  
Maire de Marseille  
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN